

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011027

Signataire : ABW

OBJET : Organisation d'élections primaires par un parti politique, modalités de mise à disposition de locaux municipaux et de divers matériels

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2144-3 ;

Vu la lettre de la section d'AUBERVILLIERS du Parti Socialiste sollicitant la mise à disposition de moyens et de locaux pour l'organisation locale d'élections primaires instituées au plan national, par le Parti Socialiste ;

à la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

DELIBERE :

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition ponctuelle de locaux et de moyens matériels et humains pour l'organisation d'élections internes ou primaires pour tout syndicat, association, ou parti politique régulièrement constitué, sous réserve de l'appréciation par le Maire des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ;
- **SOUMET** cette mise à disposition au respect du règlement annexé à la présente délibération.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué